



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3726

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention de coopération décentralisée entre la municipalité d'Addis Abeba, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la période 2020-2022

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3726**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Convention de coopération décentralisée entre la municipalité d'Addis Abeba, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la période 2020-2022**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les 1^{ères} actions de coopération entre les 2 villes ont commencé en 1999 par l'appui de l'Agence d'urbanisme de Lyon auprès de la municipalité d'Addis Abeba lors de la 1^{ère} révision de son schéma directeur. Ces 1^{ères} actions ont été soutenues financièrement par l'Ambassade de France en Éthiopie.

Depuis, cette coopération n'a cessé d'évoluer au travers, notamment, du projet Fonds de solidarité prioritaire (FSP) pour la mise en application du schéma directeur de 2003 à 2009, financé par le Ministère français des affaires étrangères (MAE), puis par l'Agence française de développement (AFD). L'Agence d'urbanisme de Lyon et les services techniques de la Communauté urbaine de Lyon devenue depuis le 1^{er} janvier 2015 la Métropole, ont été impliqués dans les domaines de la planification urbaine, des projets d'aménagement urbain, des transports publics, de la politique du logement, des aires de marchés et de la gestion des déchets ménagers.

Dans l'objectif de renforcer ce partenariat, la municipalité d'Addis Abeba et la Communauté urbaine de Lyon ont signé un protocole d'accord le 26 mai 2009, donnant un cadre à des relations de jumelage et de coopération décentralisée.

Une 1^{ère} convention de coopération décentralisée donnant un cadre technique et juridique à ce partenariat, approuvée par délibération du Conseil n° 2009-0990 du 28 septembre 2009, a été signée le 8 avril 2010 pour une durée de 3 ans.

Une 2^{ème} convention de coopération décentralisée, tenant compte d'un financement complémentaire de l'AFD, approuvée par délibération du Conseil n° 2012-3072 du 25 juin 2012, a été signée le 7 novembre 2012 pour une durée de 2 ans.

Une 3^{ème} convention de coopération décentralisée, approuvée par délibération du Conseil n° 2015-0293 du 11 mai 2015, a été signée le 19 avril 2016 entre la Métropole et la municipalité d'Addis Abeba.

Dans l'objectif de renforcer cette coopération, une convention de financement entre l'Agence d'urbanisme de Lyon, l'AFD et la municipalité d'Addis Abeba a été signée le 23 mai 2017, et permis d'organiser un volume supplémentaire de missions.

Enfin, une coopération entre le Musée des Confluences et le Musée national éthiopien est née avec la signature d'un accord entre ces 2 musées, le 8 octobre 2016.

Ces accords ont permis d'inscrire la coopération dans la durée et de travailler sur les thématiques suivantes :

- le développement urbain et la planification urbaine,
- la qualité urbaine, les espaces publics et les espaces verts,
- les transports publics,
- la gestion des ordures ménagères,
- les échanges entre le Musée national éthiopien et le Musée des Confluences,
- les échanges économiques.

La 3^{ème} convention de coopération décentralisée étant arrivée à son terme en avril 2019, il est proposé de renouveler cet accord entre la municipalité d'Addis Abeba, la Métropole et la Ville de Lyon.

I - Bilan de la coopération 2016-2018

La 3^{ème} convention de coopération a été marquée par une montée en puissance des échanges techniques et officiels et a permis de développer cette coopération dans de nouveaux domaines. Globalement, le programme d'origine a été réalisé (26 missions techniques réalisées sur 30 de prévues et 32 personnes accueillies sur 18 prévues).

En plus de l'organisation habituelle de missions techniques à Addis Abeba et de voyages d'étude à Lyon, il a été proposé durant cette période d'organiser des ateliers de travail permettant de réunir un nombre important d'acteurs éthiopiens concernés par une thématique et de les faire travailler ensemble sur des cas concrets.

Enfin, 2 missions officielles lyonnaises se sont rendues à Addis Abeba durant cette période, l'une économique en avril 2016 et l'autre conduite pour la 1^{ère} fois par le Maire de Lyon en juillet 2018.

1° - Le développement urbain et la planification urbaine

Le développement urbain et la planification urbaine sont depuis le début les thématiques principales des échanges entre les techniciens des 2 agglomérations. À la suite de la 2^{ème} révision du schéma directeur d'Addis Abeba intervenue entre 2012 et 2017, les objectifs se sont focalisés plus particulièrement sur les politiques sectorielles liées au schéma directeur, à la mise en application du schéma directeur, et à la réalisation des opérations d'urbanisme.

Outre plusieurs missions techniques, un atelier sur le métier d'aménageur pour la réalisation des opérations d'urbanisme prioritaires a été organisé en novembre 2018 à Addis Abeba, animé par 5 techniciens lyonnais et regroupant 45 participants.

2° - La qualité urbaine

Cette thématique a émergé progressivement de la précédente et est devenue l'un des objectifs principaux de cette coopération depuis 2016. L'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie des habitants en améliorant la qualité des espaces publics, des espaces verts et des bords de rivière, ainsi qu'en apportant une assistance à la création de parcs naturels.

Un 1^{er} atelier sur les trames verte et bleue a été organisé en novembre 2017 à Addis Abeba, animé par 4 techniciens lyonnais et regroupant 120 participants.

3° - Les transports publics

Cette thématique est traitée depuis le début de la coopération dans le cadre du schéma directeur, puis s'est progressivement focalisée sur l'exploitation des bus, l'organisation du réseau et l'appui à la réalisation des lignes de bus en site propre structurantes. L'une de ces lignes, la ligne 2, financée par l'AFD, est en cours de réalisation.

À ce titre, une mission spécifique a été organisée en mai 2017 pour l'intégration de la ligne 2 de bus en site propre et la relecture des termes de références pour le lancement d'un plan de déplacements urbains (PDU).

4° - La gestion des déchets ménagers

Cette thématique n'a pas pu être abordée durant cette période, par manque de sollicitation, sur un sujet devenu très sensible politiquement. Cette thématique ne sera pas reconduite pour le moment.

5° - La coopération entre les musées

Sous l'impulsion de l'Ambassade d'Éthiopie, une nouvelle coopération est née en octobre 2016, afin de faire intervenir le Musée des Confluences auprès du Musée national éthiopien dans son projet de nouveau musée de l'humanité et dans la réorganisation du musée actuel.

Depuis 2016, cette coopération a été l'occasion de nombreux échanges avec l'organisation de l'accueil de 4 délégations à Lyon et de 4 missions techniques à Addis Abeba.

Un séminaire de formation a été organisé en octobre 2018 à Addis Abeba auprès du personnel du musée national afin de créer un nouveau parcours d'exposition.

6° - Le développement économique

Comme dans toutes les coopérations menées par la Métropole, les liens tissés avec les villes partenaires permettent d'organiser des délégations économiques, une 1^{ère} délégation économique a été organisée en avril 2016 à Addis Abeba avec 8 entreprises françaises, autour de rencontres avec les acteurs économiques publics et privés éthiopiens.

II - Plan d'action prévisionnel de la coopération sur la période 2020-2022

Afin de poursuivre cette coopération, il est proposé une nouvelle convention permettant de consolider les axes de travail qui ont fait leur preuve.

La nouvelle convention sera organisée autour de 4 grands axes.

1° - Développement urbain et planification urbaine

Suite au travail précédent, les partenaires souhaitent s'impliquer dans :

- la mise en application du nouveau schéma directeur,
- la réalisation des opérations d'urbanisme du centre historique ou des centres secondaires comme celui de Kaliti, Piazza, la Gare, etc.,
- l'assistance technique auprès des services (planification urbaine, gestion du foncier, agence du logement, etc.), administrations et autres partenaires concernés par les projets de développement urbain,
- les politiques sectorielles de développement urbain.

2° - Qualité urbaine - Trames verte et bleue

En lien avec la mise en application du schéma directeur et en lien avec le projet "Sheger" lancé par le Premier Ministre d'Éthiopie, il est proposé de travailler sur la qualité des projets urbains et des espaces publics réalisés par la municipalité d'Addis Abeba et, notamment, sur :

- mise en application des trames verte et bleue,
- conception et processus de réalisation des espaces publics,
- qualité des espaces publics, des places, des trottoirs et des espaces verts,
- embellissement de la ville et aménagement paysager,
- protection des rivières et des rives : assistance technique à la réhabilitation de certains tronçons de rivières consacrés à l'aménagement paysager et à la création de nouveaux parcs, dans le cadre du projet "Sheger",
- entretien des espaces publics,
- suivi des politiques consacrées à la qualité urbaine,
- parcs naturels tels que les zones d'Entoto et du sud de l'aéroport.

3° - Transports publics

Les transports publics à Addis Abeba sont structurés autour des 2 lignes de tramway, des projets de lignes de bus en site propre, des réseaux de bus Ambessa et Sheger et du réseau de taxi. La coopération poursuivra les actions dans les domaines suivants :

- soutien aux autorités de transport pour suivre le nouveau PDU, notamment, en ce qui concerne :
 - . la cohérence entre le schéma directeur et le PDU,
 - . la localisation des nouvelles plates-formes multimodales (hubs),
 - . le tracé de nouvelles lignes de transport en commun,
 - . la politique piétonne, confort et accessibilité ;

- études de préféabilité de nouvelles lignes de bus en site propre,
- exploitation des bus,
- organisation de pôles intermodaux,
- gestion du trafic et politique du stationnement,
- liens entre urbanisme et transports.

4° - Culture et patrimoine

Afin de poursuivre les échanges culturels, les partenaires décident de :

- soutenir des projets culturels organisés par des acteurs éthiopiens ou français à Addis Abeba ou à Lyon,
- renforcer la coopération entre le Musée national éthiopien et le Musée des Confluences en matière de scénographie muséale, de narration d'un discours scientifique, de disposition des œuvres, de conservation et de documentation des collections. Un accord spécifique avec un financement spécifique pourrait être signé,
- préserver le patrimoine bâti en ville et au bord des rivières.

5° - Autres domaines

Une attention sera apportée aux domaines du développement économique, du développement durable, du sport et des universités, afin de favoriser, voire d'organiser des actions communes permettant une plus grande mise en relation des habitants et des acteurs des 2 villes.

Pour tous les domaines concernés, il sera recherché des partenariats multiples afin de faciliter les échanges entre villes ayant des problématiques similaires, ainsi qu'auprès de bailleurs de fonds susceptibles d'apporter des financements complémentaires.

III - Modalités de mise en œuvre

Ce programme de coopération sera mis en œuvre annuellement selon le mode d'intervention suivant :

- la Métropole s'engage à organiser des sessions de formation ou de missions d'expertise technique d'une semaine à Addis Abeba (6 personnes par an en moyenne) et des accueils de stagiaires d'une semaine à Lyon (6 personnes par an en moyenne),
- la Métropole prendra en charge les frais de transport aérien et de repas des 6 missions à Addis Abeba, les frais de transport aérien, d'hébergement, de repas et de transports à Lyon des 6 stagiaires accueillis, ainsi que des frais de communication et d'organisation à Lyon,
- la Ville de Lyon s'engage à organiser des sessions de formation ou de missions d'expertise technique d'une semaine à Addis Abeba (1 personne par an en moyenne),
- la Ville de Lyon prendra en charge les frais de transport aérien et de repas des missions à Addis Abeba,
- la municipalité d'Addis Abeba prendra en charge les frais d'hébergement et de transports locaux des 7 missions à Addis Abeba, ainsi que les frais de communication et d'organisation à Addis Abeba.

Le budget prévisionnel annuel se répartit de la manière suivante :

	Valorisation (en €)	Numéraire (en €)	Total (en €)
Métropole de Lyon	61 400	24 300	85 700
Ville de Lyon	4 000	1 550	5 550
Municipalité d'Addis Abeba	2 700	9 900	12 600
Total			103 850

La contribution totale de la Métropole s'élèverait au maximum à 257 100 € pour les 3 années de la convention (2020-2022), engagement prévisionnel similaire à la précédente convention. Elle se répartit comme suit :

- 184 200 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges),
- 72 900 € en coûts directs (prestations) ;

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de coopération décentralisée entre la Métropole, la Ville de Lyon et la municipalité d'Addis Abeba pour la période 2020-2022, représentant un montant maximal de dépenses prévisionnelles de 257 100 € dont 184 200 € de valorisation et 72 900 € de prestations directes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses de fonctionnement, soit 72 900 €, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2020, 2021 et 2022 - chapitre 011 - opération n° 0P02O5419.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.